

MARD : des infos et des diplômes

Le campus Trotabas accueillait le 25 septembre dernier la deuxième conférence annuelle sur les Modes Alternatifs de Règlement des Différends (MARD), suivie de la remise des diplômes aux étudiants de la promotion 2014-2015 en la villa Passiflore.

Organisée par la faculté de droit de Nice avec le soutien de l'Institut Ulysse Med-Arb (IUMA), la conférence a débuté par une introduction de Me Serge Losappio, président de l'IUMA, visant à souligner la logique générale : il y a depuis quelques années un processus législatif d'encadrement de plus en plus étroit de la médiation. Ce processus s'est transformé récemment en un début d'incitation, à analyser. Mais à cette incitation «*par le haut*» doit nécessairement répondre un développement «*qui vient d'en bas*»...

Il faut donc en appeler à une véritable culture de la médiation dans la société, ce qui implique de sensibiliser les plus jeunes, à travers par exemple la «*médiation par les pairs*», par des jeunes pour des jeunes, dans le cadre scolaire, en cours d'expérimentation à Nice.

La conférence s'est poursuivie par une intervention attendue du professeur Natalie Fricero, qui a examiné par le détail les différentes étapes d'encadrement législatif de la médiation par le législateur, les projets de loi en cours, lesquels vont tant dans le sens d'une obligation de formation du médiateur que dans celui d'une généralisation des médiations.

En prenant la parole, Me Marie-Pierre Lazard-Pourcines (Barreau de Nice) a analysé quant à elle le décret de mars 2015, première incitation du législateur à l'endroit des avocats et des justiciables, énonçant que



toute assignation doit mentionner quels ont été les moyens entrepris au préalable pour tenter une résolution amiable du conflit. Aussi novateur soit-il, ledit décret ne prévoit pas pour autant de sanction en cas de non respect de ses dispositions. Il est pour l'heure seulement prévu que le magistrat pourra alors simplement renvoyer les parties en médiation.

Sandrine Orsatti, psychologue clinicienne rattachée à l'Education nationale, membre du conseil technique de l'IUMA, s'est quant à elle penchée sur le lien entre adolescence et conflit, en soulignant le caractère «*à la fois nécessaire et structurant du conflit entre jeunes*», autant que (paradoxalement) le danger qu'il peut y avoir à ne pas disposer

de structures permettant de le gérer efficacement sans pour cela l'étouffer.

Enfin Corinne Dahan, spécialiste en ingénierie de formations, chef d'entreprise, médiateur IUMA, a pu exposer en conclusion la notion de médiation par les pairs avant de s'intéresser à son encadrement légal ainsi qu'aux initiatives existantes en Europe.

Un final en signe d'espoir

Suite à la conférence, le professeur Laetitia Antonini-Cochin, Me Serge Losappio et Laetitia Bernardini-Fricero, responsable pédagogique de la formation, ont procédé à la remise des diplômes du DU Médiation, ouvert en 2010, dont les enseignements sont

organisés par l'Institut Ulysse Med-Arb dans le cadre d'un partenariat avec la Faculté de droit de Nice. Un enseignement pionnier, comme l'a rappelé Me Losappio, au niveau régional où n'existaient auparavant que des formations privées certifiantes de quelques heures, au niveau national aussi, car seul à proposer un cursus de plus de 200 heures axé sur l'acquisition progressive et rationnelle des compétences spécifiques au travail du médiateur, exigence universitaire à l'appui. Me Losappio aura insisté sur «*la nécessaire formation continue des candidats à l'intégration au sein de l'IUMA, dont la politique de recrutement implique de ne retenir que les meilleurs du DU Médiation, tout en astreignant chacun de ses praticiens à des simulations supervisées mensuelles.*»